



**DIX-NEUVIEME (19^{ème}) REUNION DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL
DES MARCHES PUBLICS (ORMP) DE L'ESPACE UEMOA**

Ouagadougou, du 28 au 30 novembre 2017

Rapport final

Ouagadougou, le 30 novembre 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. J. B.', is located in the bottom right corner of the page.

La dix-neuvième(19^{ème}) réunion de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso), du 28 au 30 novembre 2017. La rencontre a réuni les représentants des Etats membres et de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), membres de l'Observatoire. La liste des participants est jointe en annexe.

I - CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Eloge HOUESSO, Directeur de Cabinet du Commissaire chargé du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure, qui avait à ses côtés Monsieur Habasso TRAORE, Directeur des Finances Publiques et de la Fiscalité Intérieure de la Commission de l'UEMOA.

Cette cérémonie a été marquée par le discours de Monsieur Eloge HOUESSO qui a d'abord souhaité, au nom de Monsieur Mamadou Makhtar DIAGNE, Commissaire chargé du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure, et en son nom propre, la bienvenue aux participants de la réunion.

Il a ensuite rappelé la mission fondamentale de l'ORMP qui consiste à appuyer la Commission dans la définition des politiques de la commande publique et le suivi de la mise en œuvre des règles en la matière. Il a aussi relevé les efforts consacrés par les différents Etats membres dans la mise en œuvre des mesures urgentes issues du Plan d'actions des réformes des marchés publics et des délégations de service public au sein de l'UEMOA, adopté par Décision n°03/2014/CM/UEMOA du 28 juin 2014.

Il a en outre indiqué les mesures engagées par la Commission de l'UEMOA dans la recherche de financement en vue de l'exécution dudit plan d'actions dont la dématérialisation constitue l'un des axes majeurs pour le renforcement de la célérité et l'efficacité des procédures.

Il a par ailleurs, souligné l'importance que revêtent la transposition et l'application des textes communautaires dans le processus d'intégration. C'est pourquoi, il a exhorté les Etats membres à accélérer la mise en œuvre des réformes conformément à l'acte additionnel n°05/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013 institué par la Conférence des Chefs d'Etat, ainsi qu'il ressort de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires effectuée par la Commission depuis 2014.

Enfin, Monsieur Eloge HOUESSO s'est dit confiant que les résultats des travaux permettront le renforcement de la réforme des marchés publics et des délégations de service public dans l'espace communautaire.

Tout en invitant les participants à des échanges fructueux sur les points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur Eloge HOUESSO a déclaré ouverte, au nom du Commissaire chargé du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité intérieure, la dix-neuvième réunion de l'ORMP.

Avant le déroulement des travaux, une minute de silence a été observée en la mémoire de feu Nicaise Hervé AWOLO, ex-Secrétaire Permanent de l'ARMP du Bénin.


21

II - DEROULEMENT DES TRAVAUX

II-1. MISE EN PLACE DU BUREAU

Le bureau mis en place pour conduire les travaux est composé comme suit :

- **Président** : Monsieur Saer NIANG (Sénégal) ;
- **Premier rapporteur** : Monsieur Sémako Alfred HODONOU (Bénin);
- **Deuxième rapporteur** : Monsieur Paulin KONAN (Côte d'Ivoire).

II-2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été adopté, après amendement, ainsi qu'il suit :

1. Etat de mise en œuvre :

- des recommandations de la dix-huitième réunion de l'ORMP ;
- du Plan d'actions des réformes des marchés publics et des délégations de service public au sein de l'UEMOA ;
- des directives relatives à l'éthique et à la déontologie, à la maîtrise d'ouvrage public déléguée (MOD) et des décisions n°11, 12 et 13 portant DSRA dans les législations nationales des huit (8) Etats membres de l'UEMOA.

2. Examen et validation du rapport de suivi relatif aux marchés publics et aux délégations de service public dans l'espace UEMOA ;

3. Présentation à mi-parcours des résultats de l'étude relative à la révision des directives n°04 et 05 du 09 décembre 2005 sur les marchés publics et les délégations de service public au sein de l'espace UEMOA ;

4. Divers

4.1 Echanges sur les transformations institutionnelles des organes de régulation et de contrôle des marchés publics et leurs attributions en matière des PPP ;

4.2 Echanges sur le réseau africain des experts en marchés publics.

II-3. SYNTHESE DES TRAVAUX

1. Etat de mise œuvre

a) Mise en œuvre des recommandations de la dix-huitième réunion de l'ORMP

Dans sa présentation, la Commission de l'UEMOA a rappelé les différentes recommandations issues de la dix-huitième réunion de l'ORMP et a indiqué pour chacune d'elles, le niveau de son exécution. Ces recommandations s'adressaient d'une part à la Commission de l'UEMOA et d'autre part, aux Etats membres.

Pour rappel, les recommandations sont les suivantes :

✓ à l'endroit de la Commission de l'UEMOA :

- accélérer le processus de révision des directives N°04/2005/CM/UEMOA et N°05/2005/CM/UEMOA en vue de prendre en charge notamment les préoccupations des Etats membres sur les Accords-cadres ;

3
H 20

- examiner les conclusions du forum de Johannesburg d'avril 2017 dans l'optique d'une amélioration de la gouvernance des marchés publics dans les Etats membres.
- ✓ **à l'endroit des Etats membres :**
 - poursuivre les efforts de vulgarisation des numéros verts afin de renforcer la transparence et la lutte contre la corruption ;
 - accélérer la transposition des textes en vue de leur mise en œuvre (DSRA, MOD, code d'éthique et de déontologie) ;
 - poursuivre les efforts en vue de la mise en œuvre effective des mesures urgentes telles que prescrites par la décision n°03 du 28 juin 2014 relative au Plan d'actions des réformes des marchés publics.

Les participants ont noté, à travers cette présentation, que sur les cinq (05) recommandations formulées, la plupart ont été réalisées ou sont en voie de l'être.

Concernant la recommandation relative à l'accélération du processus de relecture des directives n°04/2005/CM/UEMOA et n°05/2005/CM/UEMOA en vue de prendre en charge, notamment, les préoccupations des Etats membres sur les accords-cadres, les participants ont noté que les travaux ont effectivement démarré le 02 octobre 2017 avec la notification de l'ordre de service de commencer la prestation au cabinet CLK, consultant chargé de l'étude.

Le consultant a effectué une mission dans les huit (08) Etats membres en vue de recueillir leurs observations sur la révision des directives n° 04 et 05.

Pour ce qui concerne la recommandation relative à l'examen par la Commission des conclusions du forum de Johannesburg d'avril 2017, il a été rappelé les points ci-après :

- les actions à adopter par les pays africains pour la modernisation des structures chargées des achats publics ;
- la contribution des marchés publics à la réalisation des aspirations socio-économiques ;
- les problèmes d'intégrité dans les marchés publics ;
- le renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure gestion des contrats ;
- l'amélioration de l'efficacité des marchés publics de sorte à réserver les PPP exceptionnellement aux grands projets structurants faisant appel à des financements élevés ;
- l'amélioration de l'utilisation des technologies de l'information pour plus d'efficacité dans les marchés publics.

La Commission a indiqué en avoir pris acte et a souligné que certaines d'entre elles, figurent déjà au titre des réformes mises en œuvre au niveau communautaire à travers notamment le plan d'actions de juin 2014.

Toutefois, elle a informé les représentants des Etats membres, qu'en raison de contraintes budgétaires marquées par la réduction des dotations allouées au département, la Commission n'est pas en mesure de financer pour l'instant de nouvelles activités. Elle est néanmoins convaincue que celles-ci pourraient être prises en charge ultérieurement.

S'agissant des numéros verts, les participants ont noté qu'ils sont vulgarisés dans une large mesure dans les Etats membres.

En matière de transposition des textes, il a été constaté un niveau moyen de leur mise en œuvre et que les Etats poursuivent les efforts pour parachever le processus.

En ce qui concerne la mise en œuvre des mesures urgentes prescrites par la décision n°03 du 28 juin 2014, il a été constaté qu'à l'exception du Bénin, de la Guinée-Bissau et du Togo dont la plupart des textes sont déjà élaborés et introduits dans le circuit d'adoption, tous les autres Etats membres ont déjà procédé à leur internalisation dans leur dispositif.

Au total, le taux moyen d'incorporation de la décision s'élève à 60%.

b) Mise en œuvre du Plan d'actions des réformes des marchés publics et des délégations de service public au sein de l'UEMOA

Chaque Etat membre a présenté l'état de mise en œuvre du plan d'actions des réformes des marchés publics et des délégations de service public.

Sur les huit (8) Etats membres, trois (3) n'ont pas incorporé la Décision sur les mesures urgentes à savoir le Benin, la Guinée-Bissau et le Togo.

L'ORMP a encouragé les Etats membres à poursuivre les efforts en vue de la mise en œuvre effective des mesures prescrites par la décision n°03 du 28 juin 2014.

c) Mise en œuvre des directives relatives à l'éthique et à la déontologie, à la MOD et aux décisions n°11, 12 et 13 portant DSRA dans les législations nationales des huit (8) Etats membres de l'UEMOA

Les représentants des Etats membres ont présenté l'état de mise en œuvre de la transposition de ces différents textes dans leur ordonnancement juridique national.

Il en ressort que le niveau de transposition diffère d'un Etat à un autre et se présente comme suit :

BENIN

L'application des décisions n°11, 12 et 13 portant DSRA n'est pas effective.

Toutefois, depuis la promulgation de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des marchés publics en République du Bénin, les dossiers d'appel d'offres types (DAOT) datant de 2012, ont été actualisés conformément aux DSRA. Ces projets de dossiers standards élaborés début novembre 2017 sont en instance d'adoption.

Quant à la directive relative à l'éthique et à la déontologie, sa transposition n'est pas effective. Il convient de souligner que le Bénin s'est doté, par décret datant de 2011, d'un code d'éthique et de déontologie dans les marchés publics. Sa mise en conformité avec la directive sus-visée est en cours.

Concernant la directive relative à la MOD, sa transposition n'est pas effective dans la législation nationale. Toutefois, les projets de textes y relatifs sont élaborés et leur adoption est en instance.

5/17
H/P

BURKINA FASO

La mise en œuvre des Décisions n°11, 12 et 13 portant sur les DSRA n'est pas effective.

La Directive sur la MOD a été transposée à travers le décret n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée.

De même, les autres mesures urgentes ont été prises en compte à travers la loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique ainsi que ses textes d'application que sont :

- le décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public ;
- le décret n°2017-0050/PRES/PM du 1^{er} février 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Commande publique ;
- le décret n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée.

La directive relative à l'éthique et à la déontologie a été transposée à travers le décret n°2015-1260/PRES-TRANS/PM/MEF du 9 novembre 2015 portant code d'éthique et de déontologie de la commande publique.

COTE D'IVOIRE

Les décisions n°12 et 13 portant DSRA ont été mises en œuvre par l'adoption des dossiers types y relatifs. Il reste la prise d'un texte relatif au DSRA sur les Délégations de service public.

S'agissant de la directive relative à la MOD, elle n'a pas encore été transposée dans la réglementation nationale. Toutefois, un projet de texte a été validé et est en instance d'adoption.

La Directive sur l'éthique et la déontologie n'est pas transposée. Toutefois, un projet de texte a été validé et est en instance d'adoption.

GUINEE-BISSAU

L'ensemble des textes communautaires est toujours en cours de transposition. Cette situation est détaillée comme suit :

Les Décisions n°11, 12, et 13 portant DSRA ont été traduites en portugais et validées.

S'agissant de la directive relative à la MOD, elle est en voie de traduction en portugais.

La Directive sur l'éthique et la déontologie a été traduite en portugais.

6
H

L'avancée majeure est la création du Comité de Pilotage par arrêté n°41/PM/2017 du 20 mars 2017 chargé de la mise en place de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics au plus tard en fin d'année 2017.

Les autres mesures seront effectives avec la mise en place de l'ARMP qui sera chargée de proposer les différents textes du dispositif juridique et institutionnel.

MALI

Les Décisions n°12 et 13 portant DSRA ont été internalisées par décisions du Conseil de Régulation en avril 2017.

S'agissant de la Directive sur l'éthique et la déontologie, sa transposition a été formalisée par le Décret n°2016-0888/P-RM du 23 novembre 2016 relatif à l'éthique et à la déontologie dans les marchés publics et les délégations de service public.

La Directive sur la MOD n'est pas transposée. Toutefois, le projet de décret y afférent a été validé par le Conseil de Régulation et introduit dans le circuit d'adoption du gouvernement.

Les mesures urgentes du Plan d'actions ont été prises en compte lors de la relecture du Code des Marchés Publics en 2015.

NIGER

Les textes portant mise en œuvre des DSRA, objets des décisions n°11, 12 et 13, ont été adoptés par arrêtés du 03 mai 2017.

Les Directives relatives à la MOD et à l'éthique et à la déontologie ne sont pas transposées. Cependant, les projets de textes y afférents ont été validés et sont en instance d'adoption par le Conseil des Ministres.

SENEGAL

Les Décisions n°11, 12 et 13 portant sur les DSRA ont été internalisées par résolution du Conseil de Régulation en date du 22 juin 2017.

Les Directives relatives à la MOD et à l'éthique et à la déontologie ne sont pas transposées. Cependant, les projets de textes sont en instance de validation.

TOGO

Les DSRA ont été internalisés et sont en vigueur depuis 2013 par des décisions du Conseil de Régulation.

La Directive relative à la MOD et celle afférente à l'éthique et à la déontologie ne sont pas transposées à ce jour. Toutefois, on note l'élaboration du projet de décret relatif au code d'éthique et sa transmission au Gouvernement pour adoption. Le texte sur la MOD a été validé et est en instance d'adoption.

Handwritten signatures in black ink, located in the bottom right corner of the page. There are two distinct signatures, one above the other.

2. Examen et validation du rapport de suivi relatif aux marchés publics et aux délégations de service public dans l'espace UEMOA

La Commission a présenté le huitième rapport de suivi relatif aux marchés publics et aux délégations de service public dans l'espace UEMOA en 2016. Ledit rapport vise essentiellement à vérifier la performance des systèmes de passation mis en place vis-à-vis des indicateurs de performance établis.

Il est ressorti de l'examen dudit rapport que des efforts doivent être consentis par les Etats membres en vue d'améliorer les performances globales attendues.

Les constats suivants ont été faits:

- le taux moyen d'indicateurs respectés est de 33,85% et est en hausse par rapport à l'année 2015 (29,16%) ;
- le taux moyen d'indicateurs non respectés est de 43,74% et est en hausse par rapport à l'année 2015 (43,22%) ;
- le taux moyen d'indicateurs non renseignés est de 12,49% et est en baisse par rapport à l'année 2015 (15,10%) ;
- le taux moyen d'indicateurs qui ont subi une amélioration est de 38,01% et est en hausse par rapport à l'année 2015 (30,20%) ;
- le taux moyen d'indicateurs stables est de 13,53% et est en baisse par rapport à l'année 2015 (15,62%) ;
- le taux moyen d'indicateurs qui ont fait l'objet d'une régression est de 34,37% et est en baisse par rapport à l'année 2015 (35,41%).

L'occasion a été donnée à chaque Etat membre de faire des observations sur les indicateurs le concernant.

L'ORMP recommande la révision des indicateurs pour améliorer leur pertinence.

Sous réserve de la prise en compte des observations formulées, le rapport a été adopté.

L'ORMP a interpellé les Etats membres sur la nécessité de renseigner l'ensemble des indicateurs convenus et de travailler à les améliorer, en ce qu'ils constituent un gage de confiance des citoyens dans le dispositif de gestion des marchés publics.

3. Présentation à mi-parcours des résultats de l'étude relative à la révision des Directives n°04 et 05 du 09 décembre 2005 sur les marchés publics et les délégations de service public au sein de l'espace UEMOA

Le cabinet CLK, consultant chargé de réaliser l'étude sus visée a présenté les résultats de la mission effectuée dans les Etats membres en vue de recueillir les propositions de réformes sur la réglementation communautaire sur les marchés publics. Ces propositions concernent le contenu des deux (2) directives et sont relatives respectivement aux articles à reformuler, aux articles à supprimer et à de nouvelles dispositions à créer.

A la suite de cette présentation, les Etats membres ont souligné l'exhaustivité du rapport qui a pris en compte l'essentiel de leurs préoccupations.

Toutefois, quelques omissions ont été constatées. Le cabinet a pris note des observations et a promis de les prendre en compte.

Les Etats ont été invités à transmettre le lundi 04 décembre 2017 à 18h au plus tard, leurs observations complémentaires au Cabinet CLK à l'adresse email suivante: lassineycamara@clkavocats.com.

4. Divers

4.1. Echanges sur les transformations institutionnelles des organes de régulation et de contrôle des marchés publics et leurs attributions en matière des PPP

Les participants ont attiré l'attention des Etats sur les risques liés au recours excessif aux PPP sans qu'il ne soit effectué d'évaluations préalables rigoureuses, susceptibles de renseigner sur la rentabilité des projets et le niveau d'endettement subséquent des Etats.

Les participants ont d'abord déploré le recours intempestif aux PPP par la plupart des Etats membres sans qu'il ne soit effectué d'évaluations rigoureuses susceptibles de renseigner sur la rentabilité des projets et le niveau d'endettement subséquent des pays.

Il a été proposé que cette préoccupation soit prise en compte dans le cadre de la révision des directives 04 et 05.

Les participants ont ensuite relevé le manque d'information sur l'état d'avancement des travaux portant sur la directive PPP.

Les membres de l'ORMP estiment que cette approche est préjudiciable à l'efficacité et à la rationalité globale du dispositif de gestion de la commande publique dans notre Union.

4.2. Echanges sur le réseau africain des experts en marchés publics.

L'examen de ce point a permis aux membres du réseau de prendre connaissance du compte-rendu de leur réunion préparatoire tenue à Ouagadougou au Burkina Faso, le 30 juin 2017 en marge de la 18^{ème} réunion de l'ORMP.

Après l'adoption dudit compte rendu et le rappel des objectifs du réseau, les participants ont échangé sur l'opportunité d'une refondation de l'association et son élargissement aux pays anglophones et lusophones et aux experts de la commande publique en Afrique.

Les participants ont fait des propositions d'amendement des statuts.

Pour faciliter la participation des experts aux activités du réseau, il a été recommandé à chaque Etat membre de l'ORMP, d'encourager la création d'une association des experts en commande publique.

Il est rappelé la tenue d'un Forum de haut niveau sur la commande publique prévu en 2019 à Dakar. En prélude de ce forum, il se tiendra une rencontre du Réseau des Experts à Lomé en 2018.

III - RECOMMANDATIONS

Au terme des travaux, les recommandations suivantes ont été formulées :

- ✓ à l'endroit de la Commission de l'UEMOA :
 - finaliser le processus de relecture des directives n°04/2005/CM/UEMOA et n°05/2005/CM/UEMOA en vue de prendre en charge notamment les préoccupations des Etats membres ;



- attirer l'attention des Etats sur les risques liés au recours excessif aux PPP par la plupart des Etats sans qu'il ne soit effectué d'évaluations rigoureuses susceptibles de mettre en évidence la rentabilité des projets et le niveau d'endettement des Etats inhérent à cette forme de contrat.
- réviser les indicateurs pour améliorer leur pertinence.
- ✓ à l'endroit des Etats membres :
 - accélérer la transposition des textes en vue de leur mise en œuvre ;
 - poursuivre les efforts en vue de la mise en œuvre effective des mesures telles que prescrites par la Décision n°03 du 28 juin 2014.

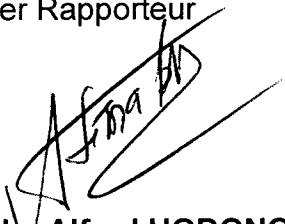
IV - MOTIONS DE REMERCIEMENTS

Les participants à la dix-neuvième réunion de l'ORMP adressent leurs remerciements :

- ✓ aux Autorités du Burkina Faso pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé ;
- ✓ à la Commission de l'UEMOA pour le soutien sans cesse apporté aux Etats membres.

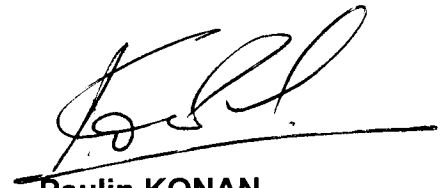
Fait à Ouagadougou, le 30 novembre 2017

Premier Rapporteur



Sèmako Alfred HODONOU

Deuxième Rapporteur



Paulin KONAN

Président



Saer NIANG



UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

La Commission




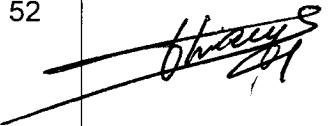

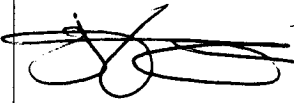
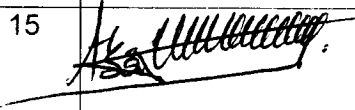
DIX-NEUVIEME REUNION DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS (ORMP)

Ouagadougou, du 28 au 30 novembre 2017

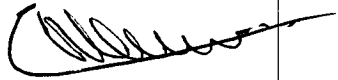


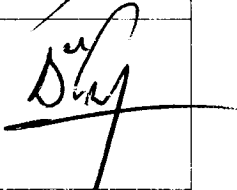
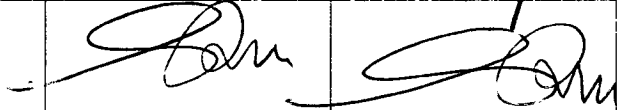

LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS	NOM ET PRENOMS	FONCTION	ADRESSE E-MAIL	CONTACTS	EMARGEMENT
BENIN	HODONOU Alfred Sémako	Secrétaire Permanent par intérim de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	ahodonou@yahoo.fr <i>ahodonou@yahoo.fr</i>	+229 97 60 11 29	
	SALIFOU IdrissouLoukoumanou	Directeur National Adjoint de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP)	salilouka@gmail.com	+229 97 29 28 29 +229 97 17 82 08	
	MAOIGNON Eric	Président ARMP	ericmaouignon@yahoo.fr	+229 95 79 07 17	
	QUENUM Yves Louis	Représentant Secteur Privé ARMP	quenumyl2001@yahoo.fr	+229 97 91 88 52 +229 95 86 37 47	

BURKINA FASO	MILLOGO Dieudonné Hubert	Conseiller ARCOP	hubmil@yahoo.fr	+226 70 72 25 25	
	OUEDRAOGO SidbéwindnéJoël	DG-CMEF	sidbewindejoe@yahoo.fr	+226 70 47 83 96	
	SIBALO Kiswendsida Théodore	ARCOP	sibkistheo@hotmail.com	+226 60 02 99 02	
	Modeste YAMEOGO	ARCOP	yameogomodeste2005@yahoo.fr	+226 78 87 82 53	
COTE D'IVOIRE	YOUL Sansan François	Directeur des Marchés Publics	youlyf@yahoo.fr	+225 09 07 87 84	
	BILE Abia Vincent	Secrétaire Général Adjoint de l'ANRMP	v.bile@anrmp.ci	+225 07 24 72 38	
	AMANY Félix	Sous-Directeur DMP	amany.felix@yahoo.fr	+225 07 36 47 55	
	KONAN N'GUESSAN Yao Paulin	Secrétaire Général Adjoint de l'ANRMP	p.konan@anrmp.ci	+225 07 77 24 20	

GUINEE-BISSAU	Antonio SANI	Directeur Général des Marchés Publics	ansa2004@hotmail.com	+245 955 90 77 27 +245 96 665 88 15	
	Jose Carlos Varela CASIMIRO	Président du Comité de Pilotage de mise en place de l'ARMP	jocavaca@hotmail.com	+245 532 56 19	
	Augusto TCHUDA	Directeur de Méthodes et Procédures DGMP	klofetch@gmail.com	+245 955 24 71 15 +245 96 922 30 70	
MALI	THIAM Mamadou Cheick	Directeur Général Adjoint des Marchés Publics	mcthiam1@yahoo.fr	+223 76 45 38 52	
	TOURE Adama Yacouba	Secrétaire Exécutif de l'ARMDS	albarkagomni@yahoo.fr	+223 66 75 30 55	
	TOURE Fatoumata Djagoun	Chef du Département Règlementation et Affaires Juridiques	djagoun@gmail.com	+223 63 60 94 94 +223 76 82 94 94	
	Dr Allassane BA	Président de l'Autorité de l'ARMDS	padelia.mali@gmail.com	+223 66 74 08 15	

NIGER	OUMAROU Moussa	Conseiller National ARMP	moussaog@yahoo.fr	+227 96 87 64 55	
	OUSMAN MAIGA MAHAMAN	Directeur de l'Information et des Statistiques à la DGCMP/EF	mo_maiga@yahoo.fr	+227 96 99 17 62	
	ALLASSANE IBRAHIM	Secrétaire Exécutif / ARMP	allassane.ibrahim@armp.ne	+227 90 48 09 10	
	SOULY BOUBE	Chef de Service ARMP	soulybonbi@yahoo.fr	+227 96 14 16 67	
SENEGAL	Saer NIANG	ARMP DG	saer.niang@gmail.com	+221 76 33 01 819	
	Takia CARVALHO	DRAJ/ARMP	takissatou@gmail.com	+221 77 645 31 60	
	Mamadou DIARRA	DCV/DMP	maadiarra@yahoo.fr	+221 77 65 63 978	
TOGO	Lamboam DJALOGUE	Directeur des Affaires Juridiques à la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP)	djaloguelamboam1@yahoo.fr	+228 90 30 34 66	
	KAPOU Théophile Kossi René	Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	theokifil@yahoo.fr	+228 90 01 85 05	

TOGO	APITA Konaté	ARMP - Togo Secteur Privé	equinoxe89@yahoo.fr	+228 90 04 02 95	
	Ayelim MAHASSIME	Directeur des Statistiques et de la Documentation à DG de l'ARMP	ayelimma@gmail.com	+228 90 84 04 95	
COMMISSION UEMOA	Eloge HOUESSOU	Directeur de Cabinet du DPE	HOUESSOU@uemoa.int		
	Habasso TRAORE	Directeur des Finances Publiques et de la Fiscalité Intérieure	htraore@uemoa.int		
	Eric KY	Expert en Formation à la DRCP	eky@uemoa.int	eky@uemoa.int 70406301	
	Jean Baptiste Eyoukéliyè KOGOE	Informaticien à la DRCP	jbkogoe@uemoa.int		
	Konan Ernest DIBY	Juriste à la DRCP	kdiby@uemoa.int		
	Zalissa TAGNAN KOUANDA	Chef de Secrétariat	zkouanda@uemoa.int		